

La formation du résident en différentes spécialités à la FMPM

a. La durée de la formation :

Cette formation se déroule selon la spécialité sur une durée de 3 à 5 ans.

b. Les objectifs de la formation :

Outre l'objectif principal qui est représenté par l'acquisition des compétences théoriques et pratiques permettant l'exercice de la spécialité, la formation a d'autres objectifs :

- Développer une expertise dans la spécialité et acquérir des compétences en gestion des ressources du système de santé de notre pays
- Acquérir des aptitudes en communication leur permettant le travail en équipe avec la capacité de résoudre des situations conflictuelles, l'ouverture sur d'autres spécialités et le dialogue avec les patients et leurs familles.

c. Déroulement de la formation :

Formation théorique :

Elle se fait selon un programme préétabli validé par la commission pédagogique et par le collège des spécialités. Pendant la formation, le résident doit :

- Préparer ses cours sur un support pédagogique et les présenter selon un programme préétabli par le directeur de la spécialité.
- Assister à tous les cours présentés par ses confrères
- Assister et participer activement aux staffs organisés au sein du service concerné
- Assister et participer aux staffs multidisciplinaires
- Participer aux séances de bibliographie
- Assister et participer aux congrès nationaux et internationaux par des présentations orales et/ou affichées
- Réaliser des publications dans des revues nationales et /ou internationales

Formation pratique :

Elle est centrée sur l'activité hospitalière :

- Prendre en charge des malades hospitalisés sous l'encadrement d'un sénior
- Assurer les gardes
- Assurer les consultations
- Assister aux visites
- Apprendre tous les gestes spécifiques liés à la spécialité

Cette activité pratique se déroule sous la responsabilité de l'encadrant.

d. Droit et devoir du résident :

- Les droits :

Le résident est informé dès son admission sur :

- Le cursus déjà été établi par le directeur de la spécialité et validé par la commission pédagogique et le collège des spécialités.
- Le planning de la formation
- Le programme des cours
- Les compétences à acquérir pendant sa formation
- Les modalités d'évaluation

Ces données sont bien précisées dans le livret du résident.

Le résident est informé également sur le règlement interne du service et de la faculté et sur les différentes modalités administratives. Ces données sont précisées sur le guide du résident.

- Les devoirs :

Les devoirs du résident sont :

- D'assurer les soins
- D'être présent quotidiennement aux activités d'affectation
- De participer aux activités du service (visite, réunion scientifique, consultation, geste technique ...)
- D'assurer les gardes selon la liste
- De participer à l'encadrement des étudiants en médecine
- De participer aux activités facultaires (encadrement, TP, TD, surveillance...)

- Modalités d'évaluation

L'évaluation du résident se fait de façon continue pendant son cursus de formation.

L'évaluation des connaissances théoriques se fait à travers :

- La préparation des cours selon un programme préétabli sur des supports et leur présentation
- La présentation des observations documentées avec une recherche bibliographique
- La présentation dans des staffs multidisciplinaires (médecine, d'oncologie ou de chirurgie...)
- Un examen annuel comporte :
 - Les titres et travaux (communications, publications, participations aux congrès, au workshop, activités sociales, activités de recherche , ...)
 - Deux questions de deux heures chacune
 - Une observation clinique

Le résident ne peut passer cet examen que s'il a acquis les compétences correspondant à l'année et validé le stage de l'année



كلية الطب
والصيدلة - مراكش
FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE PHARMACIE - MARRAKECH

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ CADI AYYAD
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE
MARRAKECH

Pour l'évaluation pratique, le résident doit :

- Acquérir des compétences définies pour chaque période et la validation du stage annuel avec une évaluation instantanée de la réalisation de gestes par un encadrant

Doit avoir un portfolio dans lequel il note toutes les activités réalisées et validées par un encadrant.